



Inf'Eaux Phytos n°5 - décembre 2019
« OBJECTIF ZERO PHYTO »

Pour toute question liée au programme « Objectif Zéro Phyto », vous pouvez contacter :

François HARDY, chef de la mission Nature/environnement : f.hardy@parc-naturel-chevreuse.fr

Annaïg CALVARIN, chargée d'étude Nature/Environnement : a.calvarin@parc-naturel-chevreuse.fr

Le programme « Objectif Zéro Phyto » : bilan de 10 années d'actions sur le territoire du PNR HVC

Le programme « Objectif Zéro Phyto », voté par le comité syndical du Parc en 2009, avait pour objet de fédérer dans l'action les communes volontaires autour de la problématique des produits phytosanitaires et de contribuer par une action locale à réduire jusqu'à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collectivités à l'échelle du territoire du Parc. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la disposition n°11.3 de la Charte du Parc : « Inciter à la réduction de la consommation de pesticides, fertilisants et produits polluants ».

L'heure est venue au bilan de ces 10 années d'actions sur le territoire !

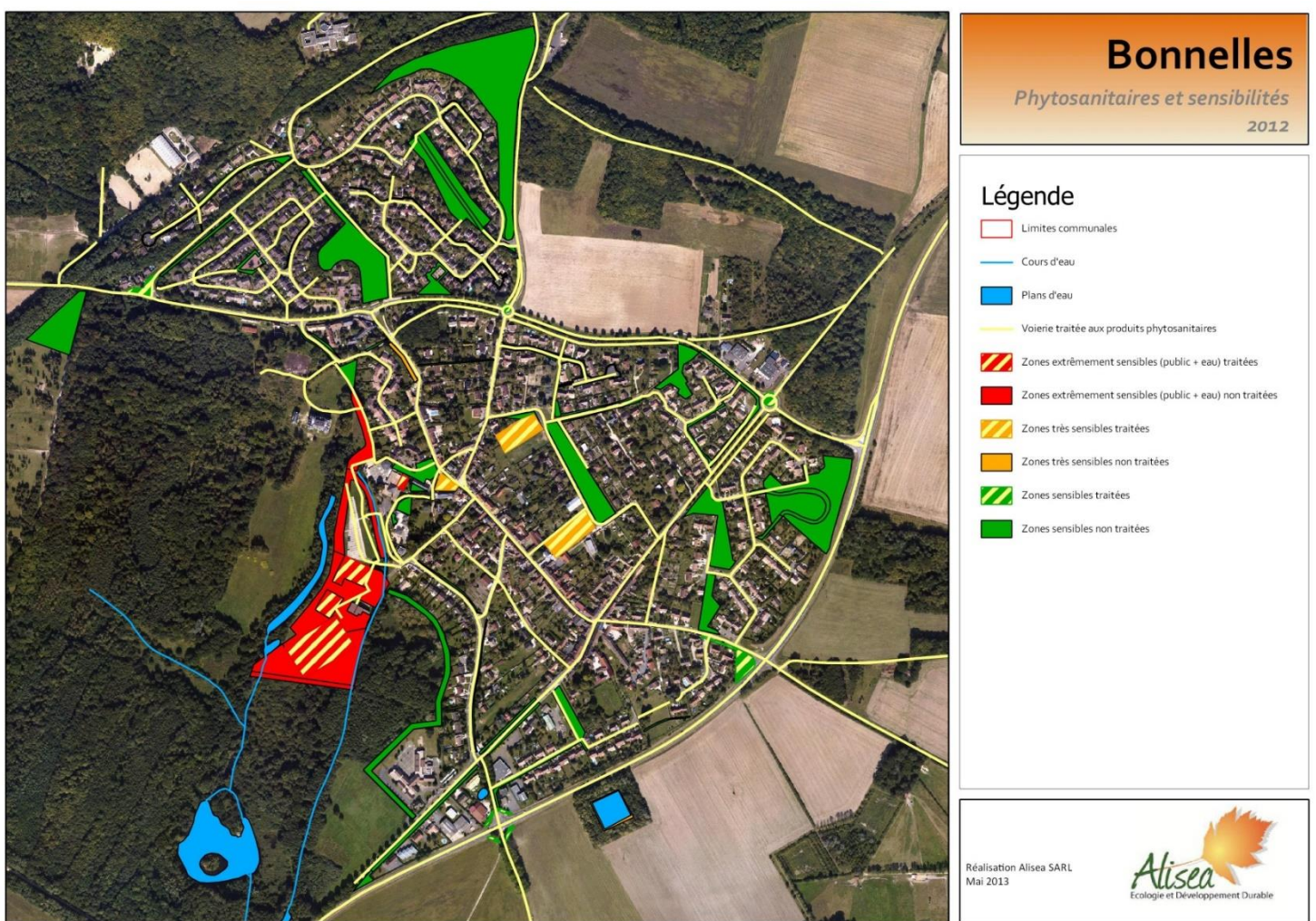
Le programme « Objectif zéro phyto » s'est réalisé en plusieurs étapes :

1. Mobilisation des communes

1.1 Accompagnement des communes volontaires dans la réalisation de plans de désherbage des espaces communaux, respectueux de la biodiversité et de la ressource en eau.

Consistance de l'action :

- Diagnostic des pratiques communales
- Recherche des techniques alternatives (bénéficiant d'un bon écobilan) à l'utilisation des produits toxiques
- Conduite et accompagnement d'une réflexion au sein de chacune des communes impliquant les élus concernés et les techniciens municipaux
- Formation théorique et pratique des agents techniques à l'utilisation des techniques alternatives
- Elaboration d'un plan de gestion des espaces publics de chaque commune
- Communication auprès des habitants



21 communes ont élaboré un plan de gestion différenciée



3 démonstrations de matériels



Aide financière à l'acquisition de matériels alternatifs à l'usage des phytosanitaires – aide 6.10

27 communes subventionnées pour un montant d'aide de 127 117 €



2 formations sur la gestion différenciée et écologique des espaces verts



Espaces publics **et** particuliers **TOUS** au zéro phyto

Depuis le 1er janvier 2017, les pesticides sont interdits sur la plupart des espaces publics ...

Notre commune a donc progressivement réduit, puis supprimé les pesticides au profit de techniques alternatives plus respectueuses de notre santé et de l'environnement.

Espaces verts, trottoirs, jardins publics, abords des écoles..., tous ces lieux sont entretenus tout en contribuant aussi à

- . **préserver la ressource en eau**
- . **favoriser la biodiversité**
- . **ne pas dégrader la qualité de l'air**

Aujourd'hui, c'est zéro phyto dans vos jardins !

La vente et l'usage de ces mêmes pesticides sont **interdits aux particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019**. Nous allons donc bannir l'usage des produits phytosanitaires dans nos jardins. Une bonne occasion pour retrouver les gestes simples du jardinage au naturel et faire de nos jardins des refuges de biodiversité !

www.jardiner-autrement.fr
Le site de référence pour jardiner sans pesticide, avec la nature.



Pour toute commande de panneau « Espace sans pesticide » (format 40x60 cm ou 60x80 cm), d'emprunt de l'Exposition « Herbes en ville » ou pour avoir les visuels des outils de communication, veuillez prendre contact auprès de la mission Nature et Environnement.

Valorisation des communes exemplaires au travers de la signature de la charte « Zéro phyto dans les espaces communaux » et de la remise du label national « Terre Saine, Communes sans pesticides »



Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017

Objectif : aller plus loin que la loi Labbé –
devoir d'exemplarité sur un territoire de PNR

Session 2017 : Auffargis, Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Le Mesnil-Saint-Denis, Hermeray, Raizeux, Saint-Forget - **Session 2018** : Bazoches-sur-Guyonne, Les Mesnuls, Magny-les-Hameaux, Méré, Saint-Jean-de-Beauregard - **Session 2019** : Cernay-la-Ville, Le Perray-en-Yvelines, Les Molières, Milon-la-Chapelle, Rochefort-en-Yvelines



11 communes labellisées

2016 : Châteaufort, Choisel, Fontenay-lès-Briis

2017 : Chevreuse

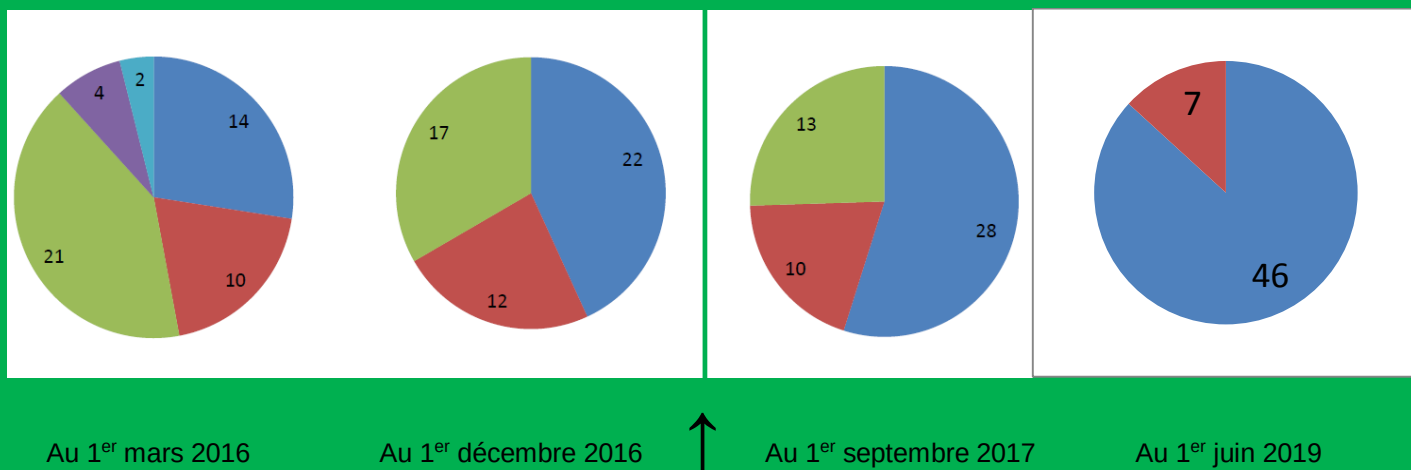
2018 : Bonnelles, Bullion, Le Mesnil-Saint-Denis

2019 : Auffargis, Magny-les-Hameaux, Méré, Raizeux

Si comme elles, votre commune n'utilise plus depuis au moins un an de pesticides sur l'ensemble de ses espaces publics, vous pouvez candidater pour obtenir ce label pour la prochaine édition en 2020.

Pour adhérer à la charte et/ou candidater au label national «Terre Saine, Communes sans pesticides», veuillez prendre contact auprès de la mission Nature et Environnement.

Evolution des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics dans les 51 communes du PNRHVC



Loi Labbé

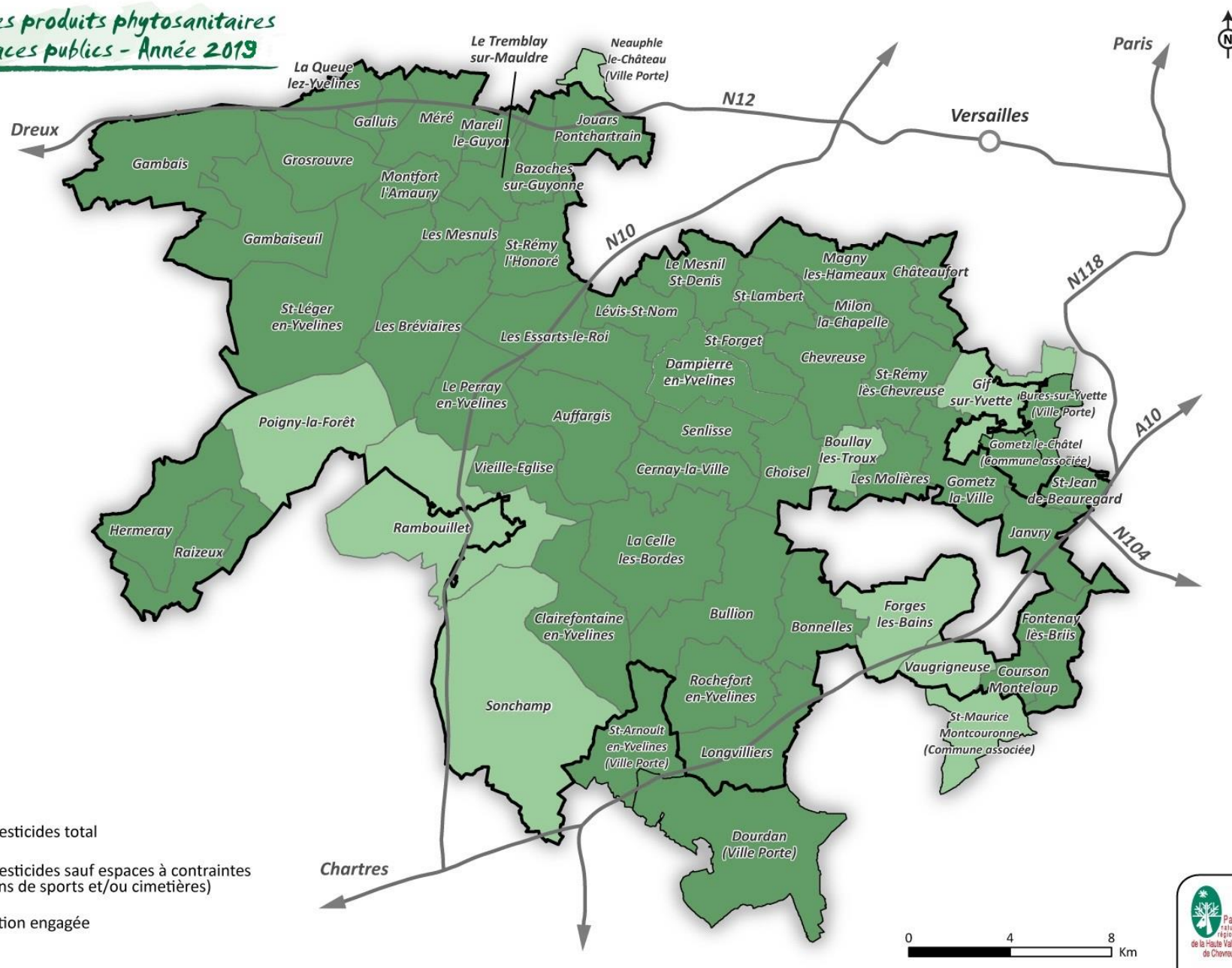
Nombre de communes par usage :

- zéro pesticide total
- zéro pesticide sauf espaces à contraintes (cimetières, terrains de sport)
- réduction engagée
- usage habituel
- non renseignée

Utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics - Année 2019

Sources : Communes ©IGN BD Topo- Réalisation Mission SIG PNRHVC - Juillet 2019

-  Zéro pesticides total
-  Zéro pesticides sauf espaces à contraintes (terrains de sports et/ou cimetières)
-  Réduction engagée



1.2 Accompagnement spécifique sur les cimetières

Consistance de l'action :

Etude groupée de conseils et de maîtrise d'œuvre sur la végétalisation des cimetières en 2016/2017 avec 12 communes participantes : Auffargis, Bonnelles, Bullion, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Dampierre-en-Yvelines, Les Essarts le Roi, Fontenay les Briis, Hermeray, Janvry, Le Mesnil-Saint – Denis, Les Mesnuls



6 communes subventionnées pour des travaux de végétalisation, pour un montant de 45 083 € : St Jean-de-Beauregard, Janvry, Bonnelles, Raizeux, Le Mesnil-Saint-Denis, Choisel, Magny-les-Hameaux

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse vous propose

**Une formation pratique
sur
la gestion et l'entretien
des cimetières
en ZeroPhyto**

**Quelles techniques d'entretien adopter ?
Comment mieux gérer et valoriser la végétation
spontanée ?**

Le Parc naturel régional propose aux agents techniques des communes
trois jours de formation, sur trois saisons différentes. Cette formation
sur le terrain sera animée par Olivier Tranchesi, expert en gestion
différenciée et plantes sauvages, dans le cimetière de Janvry, qui
servira de site support de la formation.

Ouverte à tous les agents techniques des communes du PNR,
cette formation est gratuite, sur inscription.
Participation selon vos disponibilités (1, 2 ou 3 jours)
Prenez un papier pour le repas du midi.

Contact et inscription :
Blaise Dubois / Aurélie Caluau,
m.dubois@parc-naturel-chevreuse.fr / a.caluau@parc-naturel-chevreuse.fr
01 30 52 04 09

Dates de formation :
Mardi 17 juillet de 9h à 17h
Mardi 2 octobre de 9h à 17h
Et une troisième journée fin avril/début mai 2019
(la date définitive sera communiquée ultérieurement)





**3 sessions sur les
cimetières**

2. Mobilisation des particuliers

L'urbanisation du territoire est résidentielle, majoritairement constituée de maisons individuelles avec jardins : on estime que plus d'1 tonne de pesticides était épanchée sur le territoire du Parc chaque année, uniquement par les jardiniers amateurs.

2.1 Informer et former

Consistance de l'action :

- Formation grand public, animations (sorties botaniques, stand PNR /ateliers, conférence,...)



- Partenariat avec la FREDON IDF et les jardinerie/enseignes de distribution du territoire en signant la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement ».




Partenariat PNR HVC / FREDON IDF

Adhésion du PNR à la charte « **Jardiner en préservant sa santé et l'environnement** » pour être relai sur son territoire : 5 jardinerie / enseignes signataires aujourd'hui

- Formation des vendeurs
- Supports de communication (fiches conseils, affiche, livret, ...)

→ En signant cette charte, les jardinerie et magasins de bricolage s'engagent à conseiller leurs clients vers des techniques de jardinage au naturel et à mettre en valeur les solutions sans pesticides dans les rayons.







GOMETZ-LE-CHATEL GIF-SUR-YVETTE JARDINERIE DU MESNIL JARDINERIE DE LA QUEUE LES YVELINES

Pour plus d'informations sur la charte : <http://www.mieux-jardiner.fr/>

2.2 Inciter à agir

Consistance de l'action :

- Mise à disposition de moyens (kit pédagogique « Jardin au naturel » à destination des associations, des écoles et structures périscolaires)



- Aide à l'organisation d'évènements (récupération des produits phytosanitaires,...)



Afin de valoriser le travail mené sur le territoire, le dernier Comité syndical du Parc a approuvé la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « **Territoire engagé pour mon environnement, ma santé** ». Porté par le Cerema, pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé, cet AMI mentionne explicitement les PNR et vise un double objectifs :

- faire connaître et valoriser les projets innovants menés par les collectivités en faveur de la santé environnement ;
- favoriser le partage de bonnes pratiques entre collectivités.